



Toulouse le 3 novembre 2020

FNROS – Présidents des UROS – UROS MPLR et adhérents

Objet : Actualités sociales

ESE 26 octobre 2020 : Les députés ont voté l'article 16 du PLFSS 2021 encadrant la gouvernance de la nouvelle Branche Autonomie confiée à la CNSA qui doit « veiller à l'équilibre financier. Elle établit les comptes...et effectue le règlement et la comptabilisation de toute opération relevant de cette branche ». La CNSA est chargée de la gestion du risque, « de piloter et d'assurer l'animation et la coordination, dans le champ des politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, des acteurs participant à leur mise en œuvre en vue de garantir l'équité et l'efficacité de l'accompagnement des personnes concernées ». Elle doit « contribuer ... au financement de la prévention de la perte d'autonomie, des établissements et services sociaux et médicosociaux, des prestations individuelles d'aide à l'autonomie et des dispositifs mis en place au niveau national ou local en faveur de l'autonomie et des proches aidants ».

Financement : Il est affecté à la nouvelle Branche la CSA (contribution solidarité autonomie), la CASA (contribution additionnelle de solidarité autonomie), une fraction du produit de la CSG et une contribution des autres branches de la Sécurité Sociale. Pour 2021, il est prévu un apport de 28 milliards d'euros de CSG (art 18).

Amendements: Ajout de la notion « d'équité territoriale » pour pallier aux inégalités départementales infra départementales dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie :

- . mise en place d'un guichet départemental pour que la CNSA puisse assurer son rôle d'information,

- . mission supplémentaire de la CNSA : « contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à la valorisation des métiers participant à l'accompagnement et au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ».

Le gouvernement a revu à la hausse, la contribution de la CNSA à l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie) de 7,4% à 7,7%, et à la prestation de compensation du handicap de 1,91% à 2%.

AEF info 27 octobre 2020 : Certains amendements entraînent une modification marginale des missions de la CNSA et un ajustement de ses recettes et de ses dépenses. Cela modifie l'équilibre de la Branche qui bascule, dès sa création, sur un solde négatif de 300 Millions d'euros.

Un amendement PLFSS prévoit que les aidants d'un proche en perte d'autonomie, s'ils posent un congé, pourront se voir attribuer automatiquement, des droits à la retraite. Depuis le 1^{er} octobre, ils peuvent poser un congé rémunéré. Pendant un maximum de 66 jours, ils perçoivent l'AJPA (allocation journalière de proche aidant) et sont automatiquement affilié à l'AVPF (assurance vieillesse des parents au foyer).

Les Echos 29 octobre 220 : Pour le Professeur Renaud Piarroux épidémiologiste à l'hôpital de la pitié Salpêtrière, « il faut maintenir le confinement pendant six semaines, pour éviter un engorgement des hôpitaux au moment des fêtes.

ESE 30 octobre 2020 : Dominique Martin, actuel directeur de l'ANSM serait pressenti pour prendre le poste de médecin conseil à la CNAM. Il pourrait être remplacé par Christelle Ratignier – Carbonneil.